« Ton été sera baseball ! »

#BougerBaseball

1re **MANCHE :** Camp de remise en forme/entraînement intérieur

2e **MANCHE :** Camp de sélection extérieur

3e **MANCHE** : Calendrier pré-saison

4e **MANCHE** : Saison régulière

5e **MANCHE** : Tournois provinciaux

6e **MANCHE** : Championnats provinciaux

BASEBALL Québec

Plan de retour au jeu 2021

Version 1.1
2021-03-26

Précisions sur la démarche

Compte tenu que les saisons sportives hivernales vont se terminer possiblement à la fin de mai;

Compte tenu que si nous concentrons nos activités à l'extérieur, cela va limiter d'autant les risques de contamination en lien avec la COVID et pourrons accélérer…

Ce faisant, un plan différent est déployé pour la prochaine saison (2021)

Ce plan aborde notamment les thèmes suivants :

1. Revoir le nombre de manches et les particularités propres à chacune d'elle;
2. Revoir le moment du début de saison, autant pour l'entraînement que pour le début des parties;
3. Communiquer à nos associations que l'entraînement intérieur peut être permis uniquement à partir du 15 mars, et ce, en accord avec la Santé publique, tout en précisant qu'aucune formation d'équipe ne peut se finaliser à l'intérieur;
4. Utiliser le mois de mai (mi-avril jusqu'à la fin mai) pour effectuer la sélection des joueurs et de fait, la formation des équipes (coupures);
5. Concentrer nos activités (parties) lors des mois de juin, de juillet, d'août et de septembre;
6. Favoriser la tenue de tournois provinciaux, notamment en réorganisant la période où cette activité peut se tenir, en débutant plus tard (juillet-août) tout en maintenant les restrictions par région socio-sanitaire;
7. Évaluer la possibilité de tenir des championnats provinciaux en septembre. Autrement, poursuivre les parties jusqu'à la fin de saison.

Bonne lecture à tous.

Maxime Lamarche
Directeur général

Marc Vadboncoeur
Président du conseil d'administration

Questions et réponses à l'avance

Les 6 manches sont-elles obligatoires ?

Non, les 6 manches ne sont pas obligatoires! Nous avons élaboré 6 manches afin d'être prêts à toute éventualité, mais, selon les recommandations gouvernementales, il est tout à fait possible, par exemple, de débuter directement à la 2e manche ou d'aller de de la 2e à la 4e manche sans passer par la 3e manche. Il se pourrait aussi que les manches soient appliquées différemment d'une région socio-sanitaire à l'autre, encore une fois selon les recommandations gouvernementales. Comme vous pouvez le remarquer, nous devons user de beaucoup de flexibilité et cela nous permettra de faire face à toutes les circonstances de retour au jeu.

La précision sur les dates (sujet à changement)

La situation étant hautement imprévisible, nous avons tout de même avancé des dates pour chacune des manches, mais ces dernières sont évidemment sujettes à changement. Il est difficile de prévoir quand la première manche pourrait débuter et il est tout aussi compliqué de prédire combien de temps chaque manche pourrait durer. L'important, c'est que l'équipe de Baseball Québec est prête à toute éventualité et en conformité avec les consignes du gouvernement, nous serons en mesure d'offrir la possibilité à nos joueurs et à nos joueuses de mettre les pieds sur le terrain.

La sélection finale des joueurs

La sélection des joueurs et la formation des équipes se fait exclusivement lors de la 2e manche. En ce sens, on doit attendre d'aller à l'extérieur avant d'effectuer la formation finale de chacune des équipes.

La division Rallye Cap

La division Rallye Cap fera son retour au même rythme que les autres. Il sera nécessaire que les parents soient participatifs dans un ratio 1:1. Compte tenu des des restrictions au nombre de personnes sur les terrains, les associations devront s'assurer d'offrir un nombre suffisant de sessions et d'avoir le matériel d'entraînement disponible.

Questions et réponses à l'avance (suite)

Les risques

Baseball Québec a mis en place des mesures sanitaires et barrières pour réduire la contagion du virus, mais le risque de transmission est toujours présent. Lors de l'inscription de leur enfant, les parents devront compléter un formulaire dégageant Baseball Québec de toute responsabilité liée au risque de transmission du virus.

Le respect des mesures sanitaires

Une personne par équipe, nommée M. Net ou Mme Net, sera désignée afin de faire respecter les mesures sanitaires mises en place. Même si cette personne ne sera pas sur le terrain lors des activités, elle fera partie du cahier d'équipe.

On comprendra que pour les divisions majeures, cette responsabilité incombera à un membre du personnel d'entraîneurs ou du responsable d'équipe.

Le registre des présences

Pour une question de santé communautaire, nous souhaitons pouvoir réagir rapidement. L'apport du registre de présences permettra de retracer certains contacts avec le virus ou d'éventuelles recherches épidémiologiques par la Santé publique. Dans tous les cas, vous devez vous référer aux consignes de la CNESST ou du Gouvernement.

Questions et réponses à l'avance (suite)

Le réseau scolaire

Lors du retour au jeu et du début des parties en 2020, ce retour s'est effectué alors que l'année scolaire avait déjà pris fin… Toutefois, nous misons retourner sur les terrains plus tôt cette saison. Par le fait même, nous devons encore plus nous assurer du respect des protocoles d'isolement.

S'il advenait qu'une éclosion se déclare dans votre milieu scolaire et qu'une personne de votre bulle-classe soit déclarée positive à la Covid-19, vous devrez obligatoirement vous conformer aux directives d'isolement émises par le milieu scolaire, en conformité avec les directives de la Santé publique.

Les restrictions de déplacement

Nous devons nous conformer à la marge de manœuvre permise par la Santé publique. Ceci étant, les déplacements doivent être limités, selon les régions socio-sanitaires.

Des défis attendent certaines organisations AA étant donné que le découpage des régions socio-sanitaires du Québec (18) est différent de celui de Baseball Québec (15). Par exemple, la particularité de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui couvre, en partie, certaines de nos régions des couronnes nord et sud de Montréal.

La majorité des organisations AA peuvent organiser des entraînements et des sélections en contactant tous les membres de leur territoire habituel. Toutefois, certaines verront leur territoire fracturé par les limites de régions socio-sanitaires qui diffèrent de Baseball Québec.

La limite des participants

Veuillez vous référer au tableau illustré à la page suivante afin de connaître les limitations sur le nombre de participants, selon votre région socio-sanitaire.

Tableau des mesures du Ministère

ATTENTION

ATTENTION, LES LIMITATIONS ÉMISES À L'INTÉRIEUR DE CE TABLEAU SONT SUJETTES À CHANGEMENTS, SELON LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES.

Dernière mise à jour : **17 mars 2021**

LOISIR ET SPORT
PLAN DE DÉCONFINEMENT

À PARTIR DU
26 MARS

PALIER D'ALERTE RÉGIONAL EN VIGUEUR >	ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	ZONE JAUNE
POPULATION GÉNÉRALE	**EXTÉRIEUR :** Activité sans contact[1] pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 8 personnes, plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. **INTÉRIEUR[2] :** Activité sans contact[1] pratiquée seule, en dyade ou avec les occupants d'une même résidence. Les cours ou entraînements en individuel ou avec les occupants d'une même résidence sont permis. Les propriétaires et gestionnaires d'installations sportives et récréatives, incluant les salles d'entraînement de type « gyms », doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale d'usagers permis au même moment dans leurs installations[3]. **INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR :** • Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres[5] • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Registre obligatoire dans les salles d'entraînement[6] • Vestiaires fermés, à l'exception des activités aquatiques[9]; installations sanitaires ouvertes	**EXTÉRIEUR :** Activité sans contact[1] pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 12 personnes, plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. **INTÉRIEUR[2] :** Activité sans contact[1] pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 8 personnes, plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pour les groupes, l'encadrement est obligatoire[4]. Les propriétaires et gestionnaires d'installations sportives et récréatives, incluant les salles d'entraînement de type « gyms », doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale d'usagers permis au même moment dans leurs installations[3]. **INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR :** • Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres[5] • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Registre obligatoire dans les salles d'entraînement[6] • Vestiaires fermés, à l'exception des activités aquatiques[9]; installations sanitaires ouvertes	**EXTÉRIEUR :** Activité pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 12 personnes, plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement : • Pratique avec contacts étroits[8] de courte durée et peu fréquents permise **INTÉRIEUR[2] :** Activité sans contact[1] pratiquée seule, en dyade, avec les occupants de deux résidences ou en groupe d'un maximum de 12 personnes, plus une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pour les groupes, l'encadrement est obligatoire[4]. Les propriétaires et gestionnaires d'installations sportives et récréatives, incluant les salles d'entraînement de type « gyms », doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale d'usagers permis au même moment dans leurs installations[3] : • Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres[5] • Lieux ouverts pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature **INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR :** • Registre obligatoire dans les salles d'entraînement[6] • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Mises en situation de compétition lors d'entraînement permises • Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des meures sanitaires[9]
ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	Cours d'éducation physique et projets pédagogiques particuliers (ex.: Sport-études, Art-études, concentration) maintenus. **Activités parascolaires** **Depuis le 15 mars :** Activité parascolaire pratiquée en groupe-classe stable seulement (ex.: avant les cours, sur l'heure du dîner et à la fin des cours) : • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Possible de rendre accessibles les vestiaires pour les élèves concernés	Cours d'éducation physique et projets pédagogiques particuliers (ex.: Sport-études, Art-études, concentration) maintenus. **Activités parascolaires** **Depuis le 15 mars :** Activité parascolaire pratiquée en groupe-classe stable seulement (ex.: avant les cours, sur l'heure du dîner et à la fin des cours) : • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Possible de rendre accessibles les vestiaires pour les élèves concernés **À partir du 26 mars :** **EXTÉRIEUR :** Activité parascolaire pratiquée en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables). **INTÉRIEUR[2] :** Activité parascolaire pratiquée en groupe-classe stable ou avec un maximum de 8 élèves (intra école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables). **INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR :** • Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres entre les groupes-classes stables[5] • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Possible de rendre accessibles les vestiaires pour les élèves concernés.	Cours d'éducation physique et projets pédagogiques particuliers (ex.: Sport-études, Art-études, concentration) maintenus. **Activités parascolaires** **Depuis le 15 mars :** Activité parascolaire pratiquée en groupe-classe stable seulement (ex. : avant les cours, sur l'heure du dîner et à la fin des cours) : • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des meures sanitaires[9] **À partir du 26 mars :** **EXTÉRIEUR :** Activité parascolaire pratiquée en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) : • Pratique avec contacts étroits[8] de courte durée et peu fréquents permise **INTÉRIEUR[2] :** Activité sans contact[1] pratiquée en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) : • Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres entre les groupes-classes stables[5] **INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR :** • Pas de compétitions ni de spectateurs[7] • Mises en situation de compétition lors d'entraînement permises • Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des meures sanitaires[9]

20-085-140-12

[1] La distanciation physique de deux mètres doit être respectée en tout temps, et ce, tant avant, pendant et après la pratique d'une activité sportive ou de loisir (ex.: éviter tout rassemblement inhérent à la pratique).

[2] Une supervision du lieu de pratique doit être assurée en tout temps par minimalement une personne. Cette personne doit être présente sur le plateau d'activité ou site sportif (dont les entrées et sorties sont distinctes et leurs accès bien contrôlés). Elle doit être employée par le propriétaire de l'installation ou désignée par celui-ci.

[3] La capacité d'accueil est restreinte, de façon à permettre une distanciation en tout temps et tout lieu (gestion des attroupements, contrôle de l'achalandage (réservation, horaires décalés, etc.)). Celle-ci doit viser à réduire au maximum la possibilité de contacts entre les usagers. Vestiaires fermés (sauf pour les piscines) et accès limité aux aires communes (sauf pour la circulation).

[4] L'encadrement est assuré par une personne désignée par l'organisation qui dispense l'activité. Cette personne est responsable d'assurer le respect des mesures et consignes sanitaires en vigueur. Il est attendu que les mesures sanitaires appliquées respectent le protocole de reprise des activités de la fédération sportive provinciale ou de l'organisme national de loisir concerné, le cas échéant.

[5] La pratique de certaines activités devra être adaptée pour respecter la distanciation physique de deux mètres. Si de telles adaptations ne sont pas possibles, la pratique de ces activités ne devrait pas être autorisée.

[6] L'assistance rapprochée n'est pas autorisée, sauf pour les membres d'une même résidence privée.

[7] Il est possible d'autoriser un accompagnateur, lorsque nécessaire (ex. le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne avec un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis par groupe.

[8] Autant que possible, la distanciation physique doit être respectée lors de la pratique d'activités physiques ou sportives. Les contacts ou rapprochements de courte durée et peu fréquents sont toutefois permis (ex. : durant une partie ou une chorégraphie). Le cumul de ces contacts étroits par personne doit être inférieur à 15 minutes par jour. Des adaptations spécifiques à certaines activités physiques ou sportives peuvent être requises pour limiter la présence de contacts prolongés entre les participants.

[9] Leur accès doit être contrôlé et le nombre de personnes présentes doit être limité afin de respecter une distanciation physique de deux mètres en tout temps entre les personnes ne résidant pas à la même adresse.

Votre gouvernement

Québec

Région Baseball Québec vs Région socio-sanitaires et CMM

Tableau des régions Baseball Québec en lien avec les régions socio-sanitaires

Régions Baseball Québec	Code	Régions socio-sanitaires
Abitibi-Témiscamingue		08 – Abitibi-Témiscamingue
Bas St-Laurent		01 – Bas St-Laurent
Côte-Nord		09 – Côte-Nord
Estrie		05 – Estrie
		04 – Mauricie et Centre-du-Québec
Lac St-Louis		06 – Montréal
		16 – Montérégie
Lanaudière		14 – Lanaudière
Laurentides		15 – Laurentides

Régions Baseball Québec	Code	Régions socio-sanitaires
Laval		13 – Laval
Mauricie		04 – Mauricie et Centre-du-Québec
Montréal		06 – Montréal
Outaouais		07 – Outaouais
Québec		03 – Capitale-Nationale
		12 – Chaudière-Appalaches
Richelieu-Yamaska		05 – Estrie
		16 – Montérégie
Rive-Sud		16 – Montérégie
Saguenay		02 – Saguenay–Lac-St-Jean

Note : La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) peut également être utilisée comme région socio-sanitaire et regroupe les villes des « régions Baseball Québec » suivantes (en partie ou en totalité) :

Lac St-Louis : en partie
Baie-d'Urfée, Beaconsfield, Beauharnois, Châteauguay, Côte-St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Hudson, Kirkland, Léry, Les Cèdres, L'Île-Cadieux, L'Île-Dorval, L'Île-Perrot, Mercier, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-Claire, Pointe-des-Cascades, Ste-Anne-de-Bellevue, St-Lazare, Senneville, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Westmount

Lanaudière : en partie
Charlemagne, L'Assomption, Mascouche, Repentigny, St-Sulpice, Terrebonne

Laurentides : en partie
Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel, Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Ste-Marthe-sur-le-Lac, Ste-Thérèse, St-Eustache, St-Joseph-du-Lac

Laval : en totalité

Montréal : en totalité

Richelieu-Yamaska : en partie
Beloeil, Contrecoeur, McMasterville, Mont-St-Hilaire, Otterburn Park, St-Jean-Baptiste, St-Mathieu-de-Beloeil

Rive-Sud : en partie
Boucherville, Brossard, Calixa-Lavallée, Candiac, Carignan, Chambly, Delson, La Prairie, Longueuil, Richelieu, St-Amable, St-Basile-le-Grand, St-Bruno-de-Montarville, St-Constant, Ste-Catherine, Ste-Julie, St-Isidore, St-Lambert, St-Mathias-sur-Richelieu, St-Mathieu, St-Philippe, Varennes, Verchères

1re MANCHE

(si cela est possible/permis)

Camp de remise en forme/entraînement intérieur

ces dates sont sujettes à changement

DU 2021 05 15

AU 2021 05 31

La première manche se concentre uniquement sur la remise en forme des athlètes. Elle débute et s'effectue à l'intérieur **si cela est possible/permis**.

- Regroupement des joueurs par division d'âge d'une même associatio et/ou organisation AA, si la couleur de région socio-sanitaire le permet.
- Mise en place d'un registre des présences des participants aux activités.
- Mise en place des mesures sanitaires (M. ou Mme Net, lavage de mains, port du masque pour le personnel d'encadrement et des participants de 10 ans et plus – à l'intérieur).
- Utilisation de matériel de groupe permise (par exemple un t-ball). Le matériel doit toutefois être désinfecté à l'aide d'une lingette après chaque séance d'entraînement.
- À cette 1re manche, aucune sélection de joueurs ou formation d'équipe n'est envisagée.

Couleurs de région socio-sanitaire

Activité sans contact pratiquée seule, en dyade, avec les occupants de deux résidences ou en groupe d'un maximum de 12 personnes, plus une personne (M. ou Mme Net) responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pas de compétitions ni de spectateurs	Accompagnateurs autorisés pour les 10 ans et moins (comptabilisé dans le nombre maximum permis) Mise en situation de compétition lors d'entraînement permise Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des mesures sanitaires Les déplacements inter-régions ne sont pas recommandés
Activité sans contact pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 8 personnes, plus une personne (M. ou Mme Net) responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pas de compétitions ni de spectateurs	Accompagnateurs autorisés pour les 10 ans et moins (comptabilisé dans le nombre maximum permis) Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres Les vestiaires demeurent fermés, sauf pour les installations sanitaires Les déplacements inter-régions ne sont pas recommandés
Activité sans contact pratiquée seule, en dyade ou avec les occupants d'une même résidence. Les cours ou entraînements en individuel ou avec les occupants d'une même résidence sont permis. Pas de compétitions ni de spectateurs	Accompagnateurs autorisés pour les 10 ans et moins (comptabilisé dans le nombre maximum permis) Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres Les vestiaires demeurent fermés, sauf pour les installations sanitaires Les déplacements inter-régions ne sont pas recommandés

CLASSE AAA 9 MAI
CLASSE AA 16 MAI
CLASSE A 23 MAI

DATES LIMITES DE FORMATION DES ÉQUIPES

2e MANCHE
Camp de sélection extérieur

ces dates sont sujettes à changement

DU 2021 04 15

AU 2021 05 30

La deuxième manche se déroule à l'extérieur et est sous la forme d'atelier. Elle se concentre sur le développement des habiletés techniques et de la compréhension du jeu. Elle permet également de déterminer la classification des joueurs, selon les classes offertes au sein de l'association et/ou de la région.

- Regroupement des joueurs par division d'âge d'une même association et/ou organisation AA, si la couleur de région socio-sanitaire le permet.
- Mise en place d'un registre des présences des participants aux activités.
- Mise en place des mesures sanitaires (M. ou Mme Net, lavage de mains, port du masque facultatif pour le personnel d'encadrement et des participants de 10 ans et plus).
- Utilisation de matériel de groupe permise (par exemple un t-ball). Le matériel doit toutefois être désinfecté à l'aide d'une lingette après chaque séance d'entraînement.
- Au terme de cette 2e manche, les équipes sont formées.

Couleurs de région socio-sanitaire

Activité pratiquée seule, en dyade, avec les occupants de deux résidences ou en groupe d'un maximum de 12 personnes, plus une personne (M ou Mme Net) responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pratique avec contacts étroits de courte durée et peu fréquents permise Pas de compétitions ni de spectateurs	Accompagnateurs autorisés pour les 10 ans et moins (comptabilisé dans le nombre maximum permis) Mise en situation de compétition lors d'entraînement permise Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des mesures sanitaires Les déplacements inter-régions ne sont pas recommandés
Activité sans contact pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 12 personnes, plus une personne (M. ou Mme Net) responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pas de compétitions ni de spectateurs	Accompagnateurs autorisés pour les 10 ans et moins (comptabilisé dans le nombre maximum permis) Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres Les vestiaires demeurent fermés, sauf pour les installations sanitaires Les déplacements inter-régions ne sont pas recommandés
Activité sans contact pratiquée seule, en dyade, avec les occupants d'une même résidence ou en groupe d'un maximum de 8 personnes, plus une personne (M. ou Mme Net) responsable de la supervision ou de l'encadrement. Pas de compétitions ni de spectateurs	Accompagnateurs autorisés pour les 10 ans et moins (comptabilisé dans le nombre maximum permis) Pratique adaptée pour respecter la distanciation physique de 2 mètres Les vestiaires demeurent fermés, sauf pour les installations sanitaires Les déplacements inter-régions ne sont pas recommandés

3e MANCHE
Calendrier pré-saison

ces dates sont sujettes à changement

DU

2021 05 15

AU

2021 05 28

Parties hors-concours avec contacts sporadiques autorisées entre les équipes associatives d'une même région ou entre les organisations AA (si la couleur de région socio-sanitaire le permet), le baseball est joué en saison selon les règles sanitaires spéciales.

- Regroupement des joueurs d'une même équipe associative (classes A – B – Grand Chelem).
- Regroupement des joueurs d'une même équipe AA, si la couleur de région socio-sanitaire le permet.
- Limitation du nombre de personnes (incluant participants et personnel d'encadrement), selon la couleur de région socio-sanitaire sur le territoire.
- Utilisation du registre des présences des participants aux activités.
- Utilisation des mesures sanitaires (M. ou Mme Net, lavage de mains, port du masque facultatif pour le personnel d'encadrement et des participants de 10 ans et plus).
- Activité sous forme de partie permise tout en maintenant la distanciation physique.
- Utilisation de matériel de groupe permise (par exemple un t-ball). Le matériel doit toutefois être désinfecté à l'aide d'une lingette après chaque partie.
- Introduction des officiels lors de cette 3e manche.

Couleurs de région socio-sanitaire

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

4e MANCHE
Saison régulière

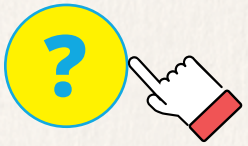

ces dates sont sujettes à changement

DU

2021 05 31

AU

2021 08 29

Les parties sont autorisées entre les équipes associatives d'une même région (ou interrégionale si la couleur de région socio-sanitaire le permet) ou entre les organisations AA (si la couleur de région socio-sanitaire le permet), avec le maintien des règles sanitaires spéciales.

- Regroupement des joueurs d'une même équipe associative (classes A – B – Grand Chelem).
- Regroupement des joueurs d'une même équipe AA, si la couleur de région socio-sanitaire le permet.
- Limitation du nombre de personnes (incluant participants et personnel d'encadrement), selon la couleur de région socio-sanitaire sur le territoire.
- Utilisation du registre des présences des participants aux activités.
- Utilisation des mesures sanitaires (M. ou Mme Net, lavage de mains, port du masque facultatif pour le personnel d'encadrement et des participants de 10 ans et plus).
- Utilisation de matériel de groupe permise (par exemple un t-ball). Le matériel doit toutefois être désinfecté à l'aide d'une lingette après chaque partie.
- Présence obligatoire des officiels lors de cette 4e manche.

Couleurs de région socio-sanitaire

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

5e MANCHE
Tournois provinciaux

ces dates sont sujettes à changement

DU

2021 08 28

AU

2021 08 29

Les tournois provinciaux sont autorisés entre les équipes associatives ou entre les équipes AA (en lien avec la couleur de région socio-sanitaire), avec le maintien des règles sanitaires spéciales.

- Regroupement des joueurs d'une même équipe associative (classes A – B – Grand Chelem).
- Regroupement des joueurs d'une même équipe d'organisation (classe AA).
- Limitation du nombre de personnes (incluant participants et personnel d'encadrement), selon la couleur de région socio-sanitaire sur le territoire.
- Utilisation du registre des présences des participants aux activités.
- Utilisation des mesures sanitaires (M. ou Mme Net, lavage de mains, port du masque facultatif pour le personnel d'encadrement et des participants de 10 ans et plus).
- Utilisation de matériel de groupe permise (par exemple un t-ball). Le matériel doit toutefois être désinfecté à l'aide d'une lingette après chaque partie.

Couleurs de région socio-sanitaire

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

6e MANCHE
Championnats provinciaux

ces dates sont sujettes à changement

DU

2021 09 16

AU

2021 10 03

Les championnats provinciaux sont autorisés entre les régions inscrites (en lien avec la couleur de région socio-sanitaire), avec le maintien des règles sanitaires spéciales.

- Regroupement des joueurs d'une même équipe associative (classes A – B – Grand Chelem).
- Regroupement des joueurs d'une même équipe d'organisation (classe AA).
- Limitation du nombre de personnes (incluant participants et personnel d'encadrement), selon la couleur de région socio-sanitaire sur le territoire.
- Utilisation du registre des présences des participants aux activités.
- Utilisation des mesures sanitaires (M. ou Mme Net, lavage de mains, port du masque facultatif pour le personnel d'encadrement et des participants de 10 ans et plus).
- Utilisation de matériel de groupe permise (par exemple un t-ball). Le matériel doit toutefois être désinfecté à l'aide d'une lingette après chaque partie.

Couleurs de région socio-sanitaire

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Les critères et limitations (nombre de personnes, déplacements, etc.) relatives à cette manche en lien avec la couleur de région socio-sanitaire ne sont pas encore définis par la Santé publique.

Mesures sanitaires
équipes/association/organisation AA

1. Nomination et identification d'un M. ou Mme Net par équipe
   a. Validation des symptômes des participants
   b. Registre des présences
   c. Lavage des mains à l'arrivée
   d. Validation du matériel propre au joueur

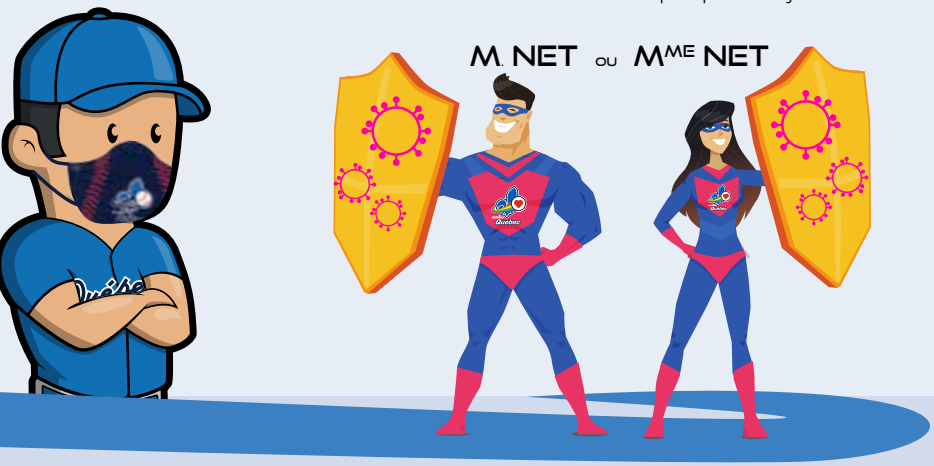

2. Communication des règles aux participants
   a. Règles de distanciation
   b. Protocole d'utilisation du port du masque
   c. Poignées de main et célébrations interdites
   d. Gommes et/ou graines de tournesol interdites
   e. Circulation et direction
3. Matériel partagé
   a. Désinfection du matériel commun
4. Identification des mesures sanitaires (panneau)
5. Présence d'une trousse de premiers soins
6. Plan d'urgence connu

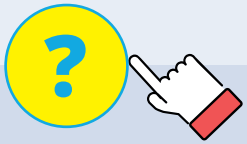

Mesures sanitaires
spectateurs/parents

1. Communication des règles aux participants
   a. Nombre (selon la région socio-sanitaire)
   b. Règles de distanciation
   c. Protocole d'utilisation du port du masque

Mesures barrières

Les 17 mesures barrières concernent aussi le baseball majeur (Réseau de développement AAA, Junior, Senior)

1. Vous devez vous assurer de respecter la limite d'accompagnateur/spectateur (selon la région socio-sanitaire) ainsi que la distanciation physique de deux (2) mètres entre personnes.
2. À l'arrivée au parc, le joueur devra rencontrer le gérant « M. Net » afin de lui montrer qu'il a en sa possession tous ses effets personnels. Le vestiaire n'étant pas accessible, les joueurs et les entraîneurs doivent arriver en uniforme. L'uniforme doit être nettoyé après chaque séance.
3. Accueil et lavage de main individuel. Déclaration de l'état de santé. Le joueur pourra accéder au terrain que sur approbation du gérant « M. Net ».
4. Un intervenant (joueur, arbitre ou entraîneur) ne répondant pas aux normes de la Santé publique (démontrant par exemple des symptômes) ne peut être admis sur le terrain.
5. Les règles de distanciation pour les joueurs et leur matériel est de un (1) mètre (entre les joueurs et entre chaque sac) pour les divisions 15U/16UF, 13U, 11U, 9U et Rallye Cap. La distance est de deux (2) mètres pour les divisions 18U/21UF, Junior et Sénior.

   Si ces règles de distanciations peuvent être respectées, il est possible d'utiliser l'abri de joueur.

   S'il est impossible de respecter la distanciation requise, il faut assigner un espace au champ extérieur. On suggère d'accrocher son sac sur la clôture au-delà de l'abri des joueurs.

   Le joueur doit se trouver dans cet espace en tout temps lorsqu'il n'est pas sur le terrain. En offensive, les joueurs prennent leurs casques et bâtons et les 5 premiers frappeurs de la demi-manche offensive se rendent dans l'abri : un frappeur au bâton, un frappeur au cercle d'attente et 3 frappeurs dans l'abri. Les autres joueurs se rendront à l'abri selon l'évolution de l'ordre des frappeurs.

Mesures barrières en partie (suite)

6. Pour les abris à deux (2) portes, on y entre uniquement du côté du champ et on y sort uniquement du côté du marbre. Les abris à une (1) seule porte ne peuvent être utilisés.
7. Si possible, on demande à ce que le marqueur prenne une photo de l'ordre des frappeurs pour éviter les échanges. Autrement, l'ordre des frappeurs peut être déposé sur la table du marqueur, pas de copie aux arbitres. Seuls les changements de lanceurs sont annoncés aux marqueurs. Aux divisions 13U, 15U et 18U de classe AA, on ne fait que les substitutions offensives, les changements en défensive n'ont pas à être indiqués.
8. Limite de quatre (4) entraîneurs par équipe sur le terrain pour toutes les divisions (en conformité avec notre règle actuelle), en plus du gérant « M. Net », ce dernier n'étant pas sur le banc.

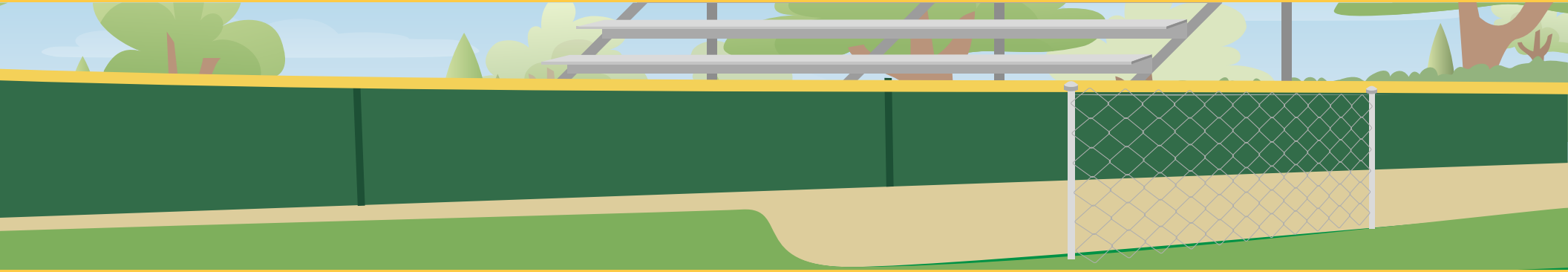

9. Il est suggéré à tous les intervenants (officiels, entraîneurs et joueurs) de porter le masque.
10. Deux (2) arbitres, un premier derrière le lanceur et le second sur les buts.
    À la division 9U de classe A et B/GC et au 11U de classe B, un (1) seul arbitre est requis derrière le lanceur.
    Les arbitres ne prennent jamais possession des balles.
11. Lorsqu'en défensive, chaque équipe fournit ses propres balles. Lorsque le lance-balle est utilisé, l'entraîneur de l'équipe offensive qui manipule le lance-balle doit obligatoirement se laver les mains avant chaque manche en offensive de son équipe.

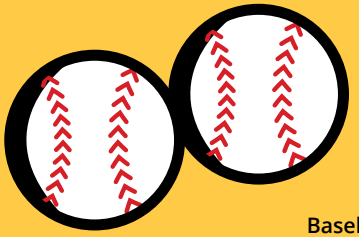

Mesures barrières en partie (suite)

12. Le lavage de mains doit s'effectuer pour l'une ou l'autre des équipes aux manches suivantes : pour l'équipe locale, avant de se rendre en défensive au début de la 3e manche et aussi au début de la 5e manche. Pour l'équipe visiteuse, avant de se rendre en défensive au milieu de la 3e manche et aussi au milieu de la 5e manche. Ce faisant, on demande aussi aux joueurs de ne pas se toucher le visage avec les mains et de ne pas porter ses doigts à la bouche.
13. Lorsqu'un frappeur termine son tour au bâton, le frappeur suivant ramasse le bâton par le baril pour le ramener vers l'abri. Les bâtons qui sont utilisés par plus d'un joueur doivent être désinfectés par l'entraîneur après chaque partie.

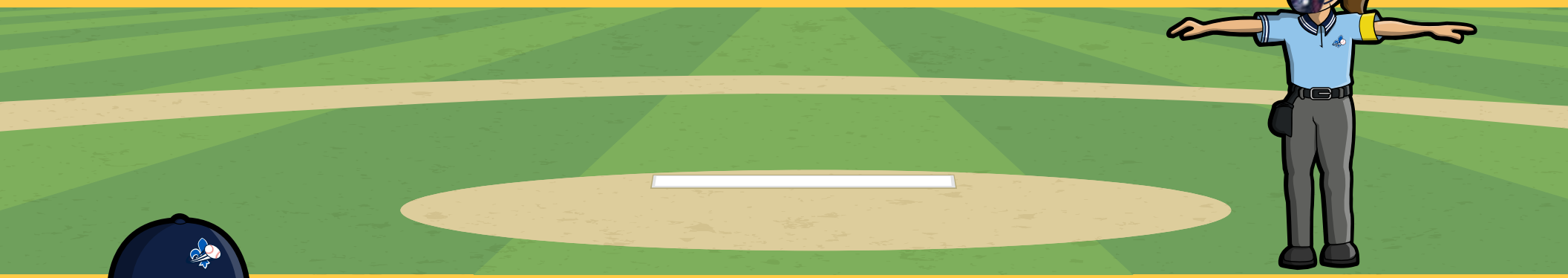

14. Pour les receveurs, on demande de ne pas prêter leur équipement personnel aux autres joueurs. Pour les équipements de receveur d'équipe, si par exemple l'équipe a deux équipements de receveurs, il faut effectuer la désinfection si le matériel est utilisé par plus d'un joueur dans le cours d'une partie.
    Les lancers de réchauffement n'impliquent que les joueurs, sauf si l'entraîneur n'est pas accroupi ou s'il a son propre équipement. On doit veiller à limiter les alternances à ce poste. Autrement, il faut passer à la désinfection du matériel.
15. Il est interdit de faire des rassemblements au monticule ainsi que de faire des « high five » à ses coéquipiers. Même après un beau jeu, les encouragements verbaux seront de mise. On demande aux arbitres d'être vigilants sur ce point.
16. Après les parties, la traditionnelle poignée de main est remplacée par une levée de la casquette devant l'autre équipe et les partisans.
17. Il est de la responsabilité de l'équipe de ramasser ses déchets et laisser les abris dans un état convenable APRÈS leur partie.

Protocole d'entraînement/compétition

Avant l'activité

- Lavage et désinfection du matériel commun
- Port du masque lors des déplacements dans l'établissement
- Rencontre avec *M. Net*
- Prise de présence
- Lavage des mains des participants
- Respect de la distanciation

Pendant l'activité

- Respect de la distanciation (hormis lors de courts contacts rapides)
- Lavage des mains à intervalles préalablement définies
- Lavage et désinfection du matériel commun à intervalles préalablement définies
- Poignées de main et célébrations interdites

Après l'activité

- Lavage des mains à la fin de l'activité
- Respect de la distanciation

Protocole
concernant le déplacement vers l'activité

Déplacements

- **En date du 26 mars 2021**, les déplacements entre les toutes régions socio-sanitaires ne sont pas recommandés par la Santé publique, en provenance ou en direction d'une zone jaune, orange ou rouge.

Voiture

- Dans la mesure du possible, limiter les arrêts aux besoins essentiels entre le domicile et l'établissement visité
- Rester à la maison en présence de symptômes
- Limiter le nombre de personnes lors des déplacements

Transport en commun

- Rester à la maison en présence de symptômes
- Respect des règles du transporteur
- Lavage des mains au préalable
- Respect de la distanciation
- Porter le masque lors du déplacement

Covoiturage

- Rester à la maison en présence de symptômes
- Limiter le covoiturage à 2 foyers par voiture
- Porter le masque
- Demeurer avec les mêmes personnes autant à l'aller qu'au retour

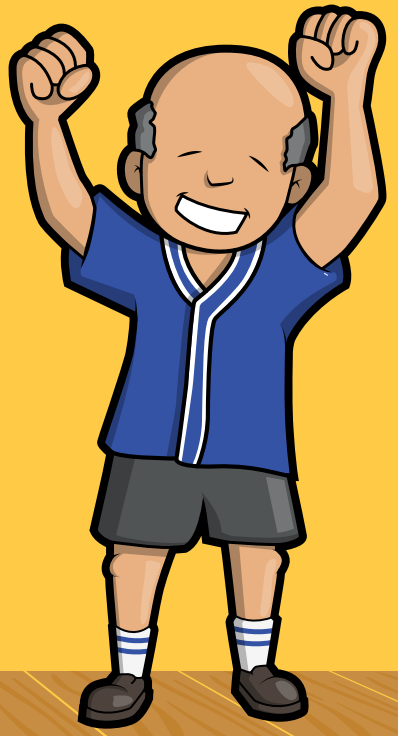

Outil d'autoévaluation
pré-activité covid19.quebec.ca

☐ **Je fais de la fièvre (température ≥ 38,1 °C ou 100,6 °F)**

J'ai des symptômes parmi les suivants :

- ☐ Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- ☐ Grande fatigue
- ☐ Perte d'appétit importante
- ☐ Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- ☐ Mal de tête
- ☐ Toux (nouvelle ou aggravée)
- ☐ Essoufflement, difficulté à respirer
- ☐ Mal de gorge
- ☐ Nez qui coule ou nez bouché
- ☐ Nausées
- ☐ Vomissements
- ☐ Diarrhée
- ☐ Maux de ventre

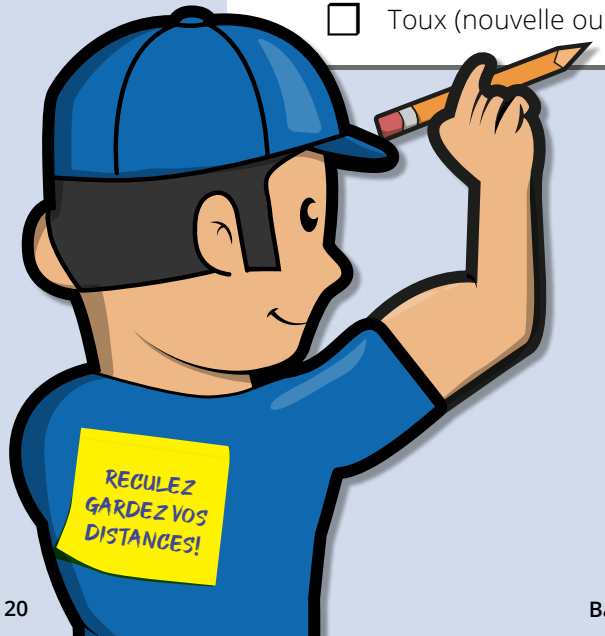

Protocole en cas d'éclosion, de cas suspect ou de cas positifs

Si vous êtes testé positif à la Covid-19, vous devez :

- Suivre les directives d'isolement émises par la Santé publique.

Si vous êtes en cas de soupçon de contact avec quelqu'un ayant été testé positif à la Covid-19, il est recommandé de :

- S'isoler 14 jours ou obtenir un test négatif avant le retour au jeu

Si vous avez des symptômes de la Covid-19, réduisez vos contacts avec les autres :

- Isolez-vous à la maison pour une période de 14 jours afin d'éviter d'infecter d'autres
- Allez vous faire tester

Des ressources à votre disposition

CNESST Québec SPORT'AIDE

BASEBALL Québec

« Ton été sera baseball ! »
#BougerBaseball